

Les financeurs

Les financeurs

Les institutions suivantes portent Fil Rouge (depuis son expérimentation pour certaines) de par le financement de différentes prestations <http://filrouge.info/orientation-vers-fil-rouge/>. Celles-ci permettent au GCMS d'exister.

Mais le travail de collaboration qui s'est établi entre les prescripteurs et les professionnels de Fil Rouge est tout aussi important pour que les suivis dans le processus d'inclusion socio-professionnelle perdurent.

La participation de ces institutions étant essentielle pour Fil Rouge, il s'agit ici de les présenter.

L'AGEFIPH, Association de Gestion du Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées, créée suite à la loi du 10 juillet 1987, favorise l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Pour cela, elle a une fonction médiatrice entre les entreprises et les travailleurs handicapés, doit développer les coopérations et gérer tout un réseau de professionnels.

Cette association est aussi mandatée par l'État pour contrôler les entreprises dans leurs démarches d'insertion des personnes en situation de handicap. Elle est donc chargée d'appliquer la loi du 11 février 2005 relative aux obligations d'embauche des travailleurs handicapés.

L'AGEFIPH possède donc une autorité, un pouvoir juridique émanant de l'État. Elle peut sanctionner financièrement les acteurs économiques quand ces derniers ne respectent pas la loi.

Une part importante du budget collecté finance de nombreux projets à destination des personnes en situation de handicap.

Pour plus d'informations : <http://www.agefiph.fr/Personne-handicapee>

Le **Fond Social Européen (FSE)** est le principal dispositif européen en termes d'aides à l'emploi. Il vise à apporter le soutien financier nécessaire aux personnes désireuses d'améliorer leur situation face à l'emploi, et ce, de façon équitable entre tous les européens.

Plusieurs priorités pour l'Europe qui rentre dans le [programme Europe 2020](#).

Il s'agit d'améliorer :

- l'éducation tout au long de la vie,
- l'adaptabilité des travailleurs,
- l'accès à l'emploi,
- l'aide aux groupes dits défavorisés.

Pour ce faire, le FSE finance des milliers de projets, de natures très variées, tel que celui de Fil Rouge.

Pour plus d'informations sur le FSE :

<http://ec.europa.eu/esf/main.jsp?catId=35&langId=fr>

La **MDPH, Maison Départementale des Personnes Handicapées** est créée suite à la loi du 11 février 2005.

Chaque département dispose d'une MDPH. Fonctionnant comme un guichet unique, les MDPH ont été mises en place dans le but de faciliter les démarches des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Plusieurs missions lui sont affiliées :

- accueil, information, accompagnement et conseil auprès des personnes en situation de handicap et de leur famille ;
- aide à la formulation du projet de vie des personnes en situation de handicap ;
- sensibilisation des citoyens sur le handicap ;
- mise en place et organisation du fonctionnement de la CDAPH, Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes en situation de handicap ;
- et aide à la mise en œuvre des décisions de la CDAPH.

Pour plus d'informations sur la MDPH : <http://www.mdph35.fr/fr>

Le **Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine** a pour objectif principal d'accompagner le développement local en fonction des besoins des citoyens. Leurs actions couvrent de larges champs :

- Action sociale (qui représente 40% du budget du Conseil Départemental) ;
- Enfance et famille ;
- Jeunesse ;
- Collège et éducation ;
- Transports ;
- Routes et infrastructures ;
- Innovation ;
- Agriculture ;
- Environnement ;
- Développement durable ;
- Habitat ;
- Culture ;
- Europe et international ;
- Sport.

Pour plus d'information sur le Conseil Départemental :

<http://www.ille-et-vilaine.fr/fr/article/l-action-du-departement-accompagner-developpement-local-selo>

[n-les-besoins-citoyens](#)

Aussi, les **entreprises du secteur privé et du secteur public** sont amenées à financer Fil Rouge lors de prestations de maintien en emploi.